

CITROËN

TOUS TYPES

SEPTEMBRE 1998

ABONNEMENT GME

RÉF.

N° 98 - 243 TT

EQUIPEMENT ELECTRIQUE

● **CONTROLE : BATTERIE 12 VOLTS**

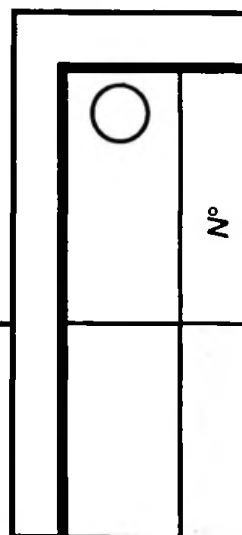
MAN 106050

APPLICATION : TOUS TYPES

DIFFUSION : TOUS PAYS

"Les informations techniques contenues dans la présente documentation sont destinées exclusivement aux professionnels de la réparation automobile. Dans certains cas, ces informations peuvent concerner la sécurité des véhicules. Elles seront utilisées par les réparateurs automobiles auxquels elles sont destinées, sous leur entière responsabilité, à l'exclusion de celle du Constructeur".

"Les informations techniques figurant dans cette brochure peuvent faire l'objet de mises à jour en fonction de l'évolution des caractéristiques des modèles de chaque gamme. Nous invitons les réparateurs automobiles à se mettre en rapport périodiquement avec le réseau du Constructeur, pour s'informer et se procurer les mises à jour nécessaires".



AUTOMOBILES CITROËN
DIRECTION EXPORT EUROPE
DOCUMENTATION APRÈS VENTE

CONTROLE : BATTERIE 12 VOLTS

NOTA : Lors de la préparation d'un véhicule neuf, se reporter à la note tous types "Préparation Véhicule Neuf".

1 – OUTILLAGE PRECONISE

Chargeur de batterie TECHNO TEST MOD 5870.
Testeur automatique de batteries 4134-T.
Appareil autonome de mesures électriques 4174-T.

2 – CONTROLE

2.1 – Batterie 12 volts

Contrôler la conformité de la classe de l'alternateur et du type de la batterie.

Contrôler visuellement l'absence de fêlure ou de cassure sur la batterie.

Contrôler l'état des connexions et des bornes de la batterie (serrage, oxydation).

Charger la batterie à l'aide du chargeur de batterie TECHNO TEST MOD 5870.

Après une stabilisation d'une heure, contrôler l'état de charge de la batterie à l'aide du testeur 4134-T.

IMPERATIF : Tension batterie inférieure à 12,3 volts : remplacer la batterie.

2.2 – Circuit de charge

NOTA : La tension batterie doit être égale ou supérieure à 12,3 volts.

A la mise du contact, la lampe témoin d'alternateur doit s'allumer.

La lampe témoin d'alternateur peut ne pas s'allumer dans les cas suivants :

- branchement de l'alternateur défectueux
- lampe témoin au combiné défectueux
- alternateur défectueux

Au démarrage du moteur, la lampe témoin d'alternateur doit s'éteindre (accélérer légèrement).

La lampe témoin d'alternateur peut ne pas s'éteindre dans les cas suivants :

- présence d'un retour de masse par le faisceau véhicule
- alternateur défectueux

2.2.1 – Mise en place des moyens de mesure

Arrêter le moteur.

Placer un voltmètre entre la borne positive et la masse de l'alternateur.

Placer un second voltmètre entre les bornes de la batterie.

Démarrer le moteur.

Laisser tourner le moteur au ralenti pendant 5 minutes.

2.2.2 – Contrôle des câbles électriques

Faire fonctionner les éléments suivants :

- le pulseur d'air de l'habitacle en vitesse maximum
- le désembuage électrique de la lunette arrière
- les feux de route

La chute de tension dans les câbles électriques doit être égale à la tension de l'alternateur diminuée de la tension de la batterie.

Si la chute de tension est supérieure à 0,6 V : remplacer les câbles électriques.

Si la chute de tension est inférieure ou égale à 0,6 V : les câbles électriques sont conformes.

2.3 – Alternateur

Couper tous les consommateurs électriques du véhicule.

Contrôler la tension de l'alternateur à un régime moteur de 3000 tr/mn (moteur chaud).

Si la tension est supérieure à 14,8 V : remplacer le régulateur de l'alternateur.

Faire fonctionner les éléments suivants :

- le pulseur d'air de l'habitacle en vitesse maximum
- le désembuage électrique de la lunette arrière
- les feux de route

Contrôler la tension de l'alternateur à un régime moteur de 3000 tr/mn (moteur chaud).

Si la tension est inférieure à 13,5 V : remplacer l'alternateur.

2.4 – Contrôle du débit des consommateurs permanents

Se reporter à la note N°96-228TT.